



Commune de SAINT-LÉRY
6, Rue de la Mairie
56430 Saint Léry
02.97.22.68.76

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215602251-20260928-DELIB20260925_1-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 Septembre 2026

CONSEILLERS
En exercice : **11**

L'an deux mille vingt-six le 25 Septembre à 19H02, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Léry se sont réunis en salle du conseil sur convocation de Monsieur MANENC Daniel, Maire.

Présents : 9

M. MANENC Daniel, Mme ROCHERON Isabelle, M. PROVOST Michel, Mme CONOIR Dominique, M. MAROT Daniel, Mme DAVY Emmanuelle, M. GILBERT Bruno, Mme ZUCCOLOTTO Sophie, Mme PIRIOU Frédérique.

Absent : 0

Pouvoirs : **2**

M. BROUETTE François à M. PROVOST Michel, M. BUIS Philippe à M. MANENC Daniel

Secrétaire de séance

M. PROVOST Michel

Date de convocation

18 Septembre 2026

DELIBERATION20260925-1 : NOMINATION DES MEMBRES DE LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES DU PAYS DE PLOERMEL

Monsieur MANENC Daniel, Maire, est premier référent délégué –élu relais et fait procéder à la nomination du deuxième élu-relais pour siéger à la mission locale du Pays de Ploërmel. Les membres du Conseil municipal, par un vote à main levée ont désigné à l'unanimité

M. Michel PROVOST

Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte rendu de la transmission
En préfecture le 28 Septembre 2026
Affichée le 28 Septembre 2026

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie certifiée conforme au
Registre des Délibérations
A St LÉRY, le 28 Septembre 2026.
Le Maire,
M. Daniel MANENC

